

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 25 avril 2025 – 9h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Questions orales

- 2.1. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant les services de Promotion de la Santé à l'École (PSE)
- 2.2. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les politiques de prévention en milieu festif à Bruxelles
- 2.3. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant les enjeux de la parentification
- 2.4. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant le manque d'interprètes en langue des signes à Bruxelles
- 2.5. de Mme Marisol Revelo Paredes adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge des Crèches, concernant la fermeture de deux crèches à Ixelles
- 2.6. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la Commission communautaire française face aux besoins en santé mentale des jeunes
- 2.7. de M. Jamal Ikazban adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant l'impact psychologique des recommandations de préparations aux crises sur la santé mentale des Bruxellois

3. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8h30)

fixée(s) à 11h30.

4. Élection hors assemblée (sous réserve)

À partir de 11h30, à l'issue des questions d'actualité.

- 4.1. Désignation des représentants du Parlement francophone bruxellois au sein de l'Assemblée générale de deux centres culturels conventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21